

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ CELA SERAIT INTERDIT PAR LA LOI.



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

NEOVACS ANNONCE LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 6 M€ PAR PLACEMENT PRIVÉ AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS EN BIOTECHNOLOGIES AMÉRICAINS

Paris et Boston, le 4 août 2017 - 17h45 CET – Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV, éligible PEA-PME) (la « Société »), acteur majeur de la vaccination thérapeutique pour le traitement des maladies auto-immunes, confirme la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 6 millions d'euros par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en biotechnologies américains, annoncée le 31 juillet 2017¹.

Cette levée de fonds fournira à la Société des moyens supplémentaires pour financer le plan de développement de l'IFN α Kinoïde, et en particulier :

- La conclusion de l'étude clinique de Phase IIb internationale en lupus ;
- La conclusion d'une étude de Phase IIa en dermatomyosite (maladie orpheline) ;
- La conclusion de l'étude de concept préclinique en diabète de type 1.

Les actions nouvelles portent jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes. Les actions nouvelles seront admises aux négociations d'Euronext Growth Paris sur la même ligne que les actions existantes de la Société sous le code ISIN FR0004032746 à compter du 7 août 2017.

La Société s'est engagée à faire admettre les BSA aux négociations d'Euronext Growth Paris d'ici le 30 septembre 2017.

Le capital social de la Société s'élève désormais à 9.241.104,45 euros divisé en 61.607.363 actions.

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération est portée 0,85% du capital après l'émission des actions nouvelles.

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ CELA SERAIT INTERDIT PAR LA LOI.

Les modalités de l'augmentation de capital sont détaillées dans le communiqué publié par la Société le 31 juillet 2017¹.

Information à disposition du public

Des informations détaillées sur Néovacs, notamment relatives à son activité, ses résultats, perspectives et facteurs de risques correspondants figurent dans le rapport financier annuel 2016 et le rapport financier semestriel du premier semestre 2017 de la Société, qui peuvent être consultés sur le site internet de celle-ci, au même titre que d'autres informations réglementées et tous les communiqués de presse de la Société, à l'adresse suivante: <http://neovacs.fr/en/investisseurs/>.

Roth Capital Partners a agi comme agent de placement pour cette levée de fonds.

A propos de Néovacs

Cotée sur Euronext Growth depuis 2010, Néovacs est devenue un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes, inflammatoires et certains cancers. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée potentiellement jusqu'en 2032 par 5 familles de brevets, Néovacs concentre ses efforts de développement clinique sur l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus et de la dermatomyosite. Néovacs réalise également des travaux précliniques sur d'autres vaccins thérapeutiques pour le traitement des maladies auto-immunes, cancers, allergies et diabète de type 1. L'ambition de cette « approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. Néovacs est éligible au plan PEA-PME.

Pour plus d'informations : www.neovacs.fr

Contacts

NEOVACS – Relations investisseurs et Communication Corporate

Charlène Masson

+33 (0) 53 10 93 14

cmasson@neovacs.com

NEWCAP – Relations presse

Annie-Florence Loyer

+33 1 44 71 00 12 / +33 6 88 20 35 59

afloyer@newcap.fr

Léa Jacquin

+33 1 44 7 20 41 / +33 6 58 14 84 66

ljacquin@newcap.fr

LIFESCI ADVISORS - Relations investisseurs / Communication financière

Chris Maggos

+41 79 367 6254

chris@lifesciadvisors.com

¹ http://neovacs.fr/wp-content/uploads/2017/07/Neovacs_-Communique-de-Presse-310717.pdf

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINEE À ETRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ CELA SERAIT INTERDIT PAR LA LOI.

Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public d'actions par Néovacs, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

En France, l'offre de titres à laquelle il est ici fait référence est effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Cette offre ne constitue pas une offre au public en France et il ne sera pas publié de prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Securities Act de 1933 » tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis à moins que ces titres ne soient enregistrés en vertu du U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act ne soit applicable. La Société et ses filiales n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer les titres auxquels il est ici fait référence aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

De plus, au Royaume-Uni, le présent document est distribué uniquement à des investisseurs qualifiés (i) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissement visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (l'« Ordonnance ») et aux investisseurs qualifiés visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (ii) à qui il peut être autrement communiqué légalement (toutes ces personnes étant désignées comme les « personnes visées »). Les titres auxquels il est ici fait référence ne seront disponible qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir autrement ou vendre de tels titres ne sera faite qu'aux personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne devrait pas agir ou se baser sur ce communiqué ni son contenu.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.